| DATE | SOURCE | INTITULÉ DE LA QUESTION | THÉMATIQUE 1 | THÉMATIQUE 2 | ENARIO(S) CHOISI | RÉPONSE APPORTÉE EN RÉUNION PUBLIQUE DU 18/10/2023 | RÉPONSE APPORTÉE SUITE À LA PROCÉDURE DE CONCERTATION |
|------------|---------------------|--|----------------------|-------------------|----------------------------------|--|---|
| 18/10/2023 | Réunion publique | Que deviendra le pont actuel dans le cas du scénario 3 ? Pourrait-on y aménager un parking ? | Aménagement | | | Dans le cas du scénario 3 ou 5, l'actuel pont en pierres deviendrait un délaissé routier. La réflexion sur son devenir et un éventuel nouvel usage pour du stationnement devra être engagée avec la commune ou la communauté de communes. | |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Est-il prévu de prendre en compte les piétons et cyclistes dans la conception du projet ? | Aménagement | | | Il est bien prévu de prendre en compte les piétons et cyclistes, ainsi que tous les usagers de la route. L'objectif de la concertation préalable est de présenter les études réalisées et les solutions envisagées pour améliorer la sécurité des usagers de la RN102 et les conditions de vie des habitants. La concertation vise également à recueillir les remarques de la population (usagers, riverains, entreprises, etc.) et des acteurs locaux, sur les enjeux, les besoins et les variantes d'aménagement étudiées. Les enseignements de la concertation permettront d'éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner au projet. | |
| 23/10/2023 | Registre papier | Une habitante de Thueyts propose un scénario 6 (voir contribution complète) qui vise à couper le virage par le versant rocheux, facilitant ainsi le franchissement du virage et sécurisant l'accès vers le Pont du Diable. | Aménagement | | | | Un tel scénario n'a pas été envisagé lors des études d'opportunité de 2020, pour plusieurs raisons : * impacts négatifs sur l'environnement et le paysage. De plus, le scénario proposé suppose d'empiéter sur une large partie de la falaise rocheuse en bordure de la RN102, ce qui pourrait demander la mise en œuvre d'études et de procédures réglementaires plus contraignantes. * incompatibilité avec le PLUI : le nouveau PLUI de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, approuvé le 31 mars 2022, n'est pas compatible avec un tel aménagement dans la mesure où il se situerait en partie sur une zone naturelle (N). * coût plus élevé : il est fort probable que le coût d'un tel projet soit plus élevé que les 5 scénarios proposés à la concertation, dans la mesure où il nécessite des travaux de terrassement d'envergure. |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Comment sera choisi le scénario parmi les cinq proposés et sur quels critères ? | Concertation | | | Les critères de choix sont ceux présentés dans le tableau d'analyse multi- critères figurant dans le dossier de concertation (page 16) : fonctionnalités (visibilité, vitesse, lisibilité, accessibilité), travaux (durée, impact sur la circulation), urbanisme (acquisition foncière, compatibilité), environnement (enjeux environnementaux, procédures), risque et coût. Les préférences exprimées par les riverains et usagers durant la concertation seront également un critère pour le choix du scénario. Les membres du comité de pilotage pour la RNIO2 ont fait part de leur préférence pour le scénario n°3, par rapport à ses critères économiques, techniques et de sécurité notamment. | |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Le maire de Lalevade-d'Ardèche, également vice- président pour les mobilités de la Communauté de communes Ardèche des sources et des volcans, estime qu'il est urgent d'agir en vue de l'augmentation de trafic que va entraîner la déviation du Teil. Selon lui, il faut que le timing des travaux soit en phase avec celui des autres aménagements. Il compte sur des engagements fermes de l'État dans ce projet pour que l'opération se fasse dans un délai raisonnable. Il estime que le budget demandé n'est pas si élevé et devrait être trouvé sans trop de difficulté. | Délai de réalisation | | | | A ce stade, le projet n'est pas financé. Les deux options possibles pour le financement du projet sont le Contrat de plan État-Région (CPER) volet Mobilités 2023-2027, ou l'enveloppe de l'État dédiée à la modernisation du réseau routier national qui permet de financer des opérations de sécurisation. Dans le cas où le projet est financé, les études complémentaires nacessaires à la production du dossier Projet pourraient être menées en 2024-2025 et les travaux pourraient se dérouler en 2025-2026. |
| 19/10/2023 | Mail | Un riverain du pont du diable se prononce pour le scénario 4 pour les raisons suivantes : - route élargie avec aucune dégradation visuelle ou environnementale du site, - vitesse maxi 30km/h = sécurité pour les riverains, - coût raisonnablement acceptable. | Environnement | Sécurité et Coûts | Scénario 4 | | Lors du comité de pilotage du 07 décembre 2020, le scénario 4 a été écarté car celui-ci suppose une coupure totale de la RN102 pendant la quasi totalité de la durée des travaux, soit 4 mois, ce qui a été jugé comme inacceptable par les élus. Ce scénario implique la mise en place d'une déviation pendant les travaux (voir les réponses apportées à d'autres questions dans ce tableau). De plus, d'un point de vue technique, concernant ce scénario 4, l'état interne du pont en pierre n'est pas connu à ce jour. La faisabilité de cette variante est fortement liée à la capacité de résistance de l'ouvrage existant, sachant que des renforcements par micro-pieux seront très probablement nécessaires et augmenteront le coût estimatif de ce scénario. |
| 12/11/2023 | Mail | Le contributeur rappelle l'existence du parc naturel régional des Monts d'Ardèche et une zone Natura 2000 sur la zone du projet. Il indique que l'objectif premier du projet doit être de faciliter le croisement des véhicules en agrandissant la largeur et le rayon de courbure de la chaussée au moindre coût, il ne doit pas accroître le trafic existant. | Environnement | | Scénario 1 | | Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 9 km du projet d'aménagement du virage de la Teyre. En revanche, le virage se situe bien au cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Les principaux objectifs du projet sont bien de faciliter le croisement des véhicules dans le virage, d'améliorer le niveau de service et de sécurité sur ce point précis de l'itinéraire, et d'aménager l'accès au secteur du Pont du Diable. L'aménagement du virage n'aura pas d'incidence sur le volume de trafic empruntant la RN102. |
| 17/11/2023 | Mail | Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche fait part de points de vigilance à prendre en compte dans le cadre du projet, quel que soit le scénario retenu : veiller à l'absence de chiroptères lors des éventuelles déconstructions (bâtiment, pont) et prendre en compte le projet d'itinéraires cyclables en cours de réflexion avec la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans (cf. courrier du 25/10 de la Comcom). | Environnement | Mobilités douces | | | L'État note la recommandation du PNR des Monts d'Ardèche concernant la vérification de l'absence de chiroptères lors des éventuelles déconstructions d'habitation en lien avec le projet. Par ailleurs, la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans a également rappelé à l'État le projet de création d'une voie verte liaison cyclable sécurisée entre le hameau de la Teyre et le site du Pont du Diable, en cours de réflexion. L'interface entre les deux projets (aménagement du virage de la Teyre et voie verte cyclable) sera traitée au sein du comité de pilotage de la RN102, dont fait partie la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans. |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Plusieurs personnes évoquent la nécessité de prendre en compte la place des piétons et des cyclistes dans le projet d'aménagement. | Mobilités douces | | | | Dans le cadre du projet, il est prévu de prendre en compte la sécurité des piétons, des cyclistes, et de tous les usagers de la route et de ses abords. Ce sont des réflexions qui seront à mener en lien avec la commune de Thueyts. Les aménagements spécifiques destinés à ces usagers seront analysés plus en détails au cours d'études techniques à mener pour la production d'un dossier Projet. |
| 25/10/2023 | Courrier | La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans attire l'attention sur son projet de création d'une voie verte liaison cyclable sécurisée entre le hameau de la Teyre et le site du Pont du Diable, et sur le lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de liaisons cyclables sur le territoire. Ces projets de développement seront à prendre en compte dans l'aménagement de liud virage. | Plan d'urbanisme | Mobilités douces | Avis très favorable au projet | | L'interface entre les deux projets (aménagement du virage de la Teyre et voie verte cyclable) sera traitée au sein du comité de pilotage de la RN102, dont fait partie la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans. |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Comment sera sécurisé l'accès à la route du Pont du Diable dans le virage ? | Sécurité | | | Les études n'ont pas été approfondies à ce stade et aucun aménagement précis n'a été envisagé pour le moment. Les modalités de sécurisation de cet accès dépendront du choix du scénario à retenir. | |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Quel est le taux d'accident dans le virage de la Teyre ? | Sécurité | | | La DREAL n'a pas de chiffres exacts, mais on sait que ces accidents sont principalement (voire uniquement) matériels. Cette nature ne permet pas d'avoir des chiffres précis, puisque les constats amiables ne sont pas comptabilisés. | |
| 18/10/2023 | Réunion publique | D'où partira la limitation de vitesse pour le virage ? | Sécurité | | | Aucune réponse ne peut être donnée aujourd'hui. Elle dépendra du scénario retenu et d'études techniques plus avancées à mener pour la production d'un dossier Projet. | |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Alors que le scénario 5 pourrait favoriser une augmentation de la vitesse, les piétons seront-ils encore en sécurité ? | Sécurité | | | Quel que soit le scénario retenu, l'objectif du projet n'est pas d'augmenter les vitesses. Dans les scénarios 1, 2 et 4, la vitesse serait limitée à 30 km/h tandis que dans les scénarios a et 5, elle serait limitée à 50 km/h. Les principaux objectifs du projet sont de faciliter le croisement des véhicules, améliorer le niveau de service et de sécurité sur la RN102 au niveau du virage, et aménager l'accès au secteur du Pont du Diable. L'un des enjeux du projet, quel que soit le scénario retenu, est de créer un aménagement du virage répondant aux objectifs ci-dessus, sans entraîner d'augmentation de l'accidentologie. Les études techniques devront trouver un bon compromis aux diverses attentes et usages. | |

| 18/10/2023 | Réunion publique | Pourquoi n'y a-t-il pas de panneau de signalisation indiquant le rétrécissement de la chaussée, dans le virage ? | Sécurité | | | C'est le gestionnaire de la route (en l'occurrence, la DIR Massif Central) qui est responsable de la mise en place de la signalisation. Ici, le gestionnaire rappelle que la visibilité dans le virage est bonne et estime que l'implantation d'un panneau annonçant le rétrécissement dans le virage ne modifierait pas le comportement des conducteurs, qui sont principalement des habitués. Il convient de rappeler la règle de sécurité routière qui donne la priorité au véhicule montant. | |
|-------------|-----------------------------|---|----------|-------------|-----------------|---|---|
| 18/10/2023 | Réunion publique | Une personne évoque la sécurité des piétons et des randonneurs notamment : il n'y a pas de trottoir et il est assez dangereux de traverser le virage pour aller vers la route du pont du Diable. Au vu des enjeux touristiques du secteur, il lui semble nécessaire de traiter la question de la sécurité des piétons et des cyclistes et d'éviter que l'aménagement, en permettant une vitesse excessive, entraîne des dommages aux habitations. De même, elle note le manque de place pour se garer et se demande si cette question d'urbanisme sera abordée dans le cadre des travaux. | Sécurité | Aménagement | | | Dans le cadre du projet, il est prévu de prendre en compte la sécurité des piétons et de tous les usagers de la route et de ses abords. Ce sont des réflexions qui seront à mener en lien avec la commune de Thueyts. L'objectif de la concertation préalable est de présenter les études réalisées et les solutions envisagées pour améliorer la sécurité des usagers de la RN102 et les conditions de vie des habitants. La concertation vise également à recueillir les remarques de la population, sur les enjeux (sécurité des piétons et cyclistes notamment) et les besoins (création de places de stationnement, par exemple). Les enseignements de la concertation permettront d'éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner au projet. |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Une personne s'interroge sur place et la sécurité des piétons dans le scénario 5 qui permettrait une vitesse augmentée. | Sécurité | | | | Quel que soit le scénario retenu, l'objectif du projet n'est pas d'augmenter les vitesses. Dans le scénario 5, elle serait limitée à 50 km/h. Par ailleurs, l'un des principaux objectifs du projet est d'améliorer le niveau de sécurité sur la RN102 au niveau du virage. L'un des enjeux du projet, quel que soit le scénario retenu, est d'aménager le virage sans entraîner d'augmentation de l'accidentologie. Les études techniques devront trouver un compromis satisfaisant aux diverses attentes et usages. |
| 24/10/2023 | Mail | Une habitante de Thueyts se déclare en faveur des deux premiers scénarios plutôt que les 3 autres qui, selon elle, permettraient aux véhicules d'aller plus vite sur cette zone habitée. | Sécurité | | Scénario 1 et 2 | | Quel que soit le scénario retenu, l'objectif du projet n'est pas d'augmenter les vitesses. Dans les scénarios 1, 2 et 4, elle serait limitée à 30 km/h, contre 50 km/h pour les scénarios 3 et 5. |
| 02/11/2023 | Registre papier | Dans l'hypothèse du scénario 4 (encorbellement), et afin de sécuriser les piétons, il est suggéré de réaliser un cheminement piéton protégé (type passerelle métallique) le long du parapet, entre le point sud du viaduc et la maison Giraud (320 rue de la Teyre). | Sécurité | | Scénario 4 | | Dans le cadre du projet, il est prévu de prendre en compte la sécurité des piétons, des cyclistes, et de tous les usagers de la route et de ses abords. Ce sont des réflexions qui seront à mener en lien avec la commune de Thueyts. Les aménagements spécifiques destinés à ces usagers seront analysés plus en détails au cours d'études techniques à mener pour la production d'un dossier Projet. |
| 16/11/2023 | Mail | Une utilisatrice régulière de la route se déclare en faveur du scénario n°3 qui présente selon elle un bon compromis entre le coût de réalisation et la sécurité. Elle souhaite également que la dangerosité du virage soit signalée. | Sécurité | Coûts | Scénario 3 | | La DREAL fait part de cette demande à la DIR Massif Central. |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Un comptage des véhicules, en période estivale, a-t- il été réalisé sur la route d'accès au Pont du Diable ? | Trafic | | | A ce stade, il n'a pas été réalisé de campagnes de comptage de trafic spécifique, en lien avec le projet. Des comptages seront réalisés en fonction du scénario retenu, au cours d'études techniques plus avancées à mener pour la production d'un dossier Projet. | |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Quelles seraient les déviations possibles en cas de coupure totale de la route pendant les travaux pour le scénario 4 ? | Travaux | | | D'après le gestionnaire routier, les déviations de la RN102 sont possibles ponctuellement en dehors des périodes estivales et hivernales. Les itinéraires de déviation « petite maille » identifiés et qui représentent un détour pouvant aller jusqu'à environ 60 km et plus d'1h15 (itinéraire 1 en passant par Pont-de-Labeaume, Jaujac et le col de la Chavade, ou itinéraire 2 en passant par Montpezat-sous-Bauzon, le tunnel du Roux, Mazan-l'Abbaye et le col de la Chavade). Pour une coupure au-delà d'une journée, une déviation « grande maille » est privilégiée, par la vallée du Rhône, via Givors et Saint-Étienne. | |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Quel est le calendrier envisagé pour la réalisation des travaux ? | Travaux | | | A ce stade, le projet n'est pas financé. Les deux options possibles pour le financement du projet sont le Contrat de plan État-Région (CPER) volet Mobilités 2023-2027, ou l'enveloppe de l'État dédiée à la modernisation du réseau routier national qui permet de financer des opérations de sécurisation. Dans le cas où le projet est financé, les études complémentaires nécessaires à la production du dossier Projet pourraient être menées en 2024-2025 et les travaux pourraient se dérouler en 2025-2026. | |
| 18/10/2023 | Réunion publique | Le planning de réalisation des travaux pourra-t-il éviter la période estivale ? | Travaux | | | C'est une contrainte importante du projet et du planning de réalisation des travaux et, dans toute la mesure du possible, la période estivale sera évitée au maximum. | |
| 18/10/23023 | Réunion publique | Un industriel local se prononce contre le scénario n°4 : une fermeture complète de la route durant 4 mois serait insoutenable pour son activité. | Travaux | | | | D'après le gestionnaire routier, les déviations de la RN102 sont possibles ponctuellement en dehors des périodes estivales et hivernales. Les litinéraires de déviation « petite maille » identifiés et qui représentent un détour pouvant aller jusqu'à environ 60 km et plus d'1h15 (itinéraire 1 en passant par Pont-de-Labeaume, Jaujac et le col de la Chavade, ou itinéraire 2 en passant par Montpezat-sous-Bauzon, le tunnel du Roux, Mazan-l'Abbaye et le col de la Chavade). Pour une coupure au-delà d'une journée, une déviation « grande maille » est privilégiée, par la vallée du Rhône, via Givors et Saint-Étienne. |
| 18/10/2323 | Mail | Un autre industriel local se prononce contre le scénario n°4 : une fermeture complète de la route durant 4 mois serait très problématique pour son activité et celle des transporteurs. | Travaux | | | | Lors du comité de pilotage du 07 décembre 2020, le scénario 4 a été écarté car celui-ci suppose une coupure totale de la RN102 pendant la quasi totalité de la durée des travaux, soit 4 mois, ce qui a été jugé comme inacceptable par les élus. Ce scénario implique la mise en place d'une déviation pendant les travaux (voir les réponses apportées à d'autres questions dans ce tableau). De plus, d'un point de vue technique, concernant ce scénario 4, l'état interne du pont en pierre n'est pas connu à ce jour. La faisabilité de cette variante est fortement liée à la capacité de résistance de l'ouvrage existant, sachant que des renforcements par micro-pieux seront très probablement nécessaires et augmenteront le coût estimatif de ce scénario. |
| 06/11/2023 | Courrier | Le contributeur fait part de son impatience à voir la sécurisation du virage effective et considère inadaptés tous les scénarios proposés. Selon lui, une route à trois voies est la seule solution pérenne pour sécuriser la route et absorber en même temps l'augmentation du trafic. | Urgence | | | | Une solution du type « route à 3 voies » n'a pas été analysée dans les études d'opportunité de 2020. Elle ne semble pas réaliste compte tenu des contraintes techniques et de son coût. |
| 10/11/2023 | Mail et Réunion publique | L'ancien maire de Thueyts fait part de l'urgence à traiter la sécurisation du virage et déplore l'inaction de l'Etat sur le sujet. | Urgence | | Scénario 3 | | Dans le cas où le projet est financé, les études complémentaires nécessaires à la production du dossier Projet pourraient être menées en 2024-2025 et les travaux pourraient se dérouler en 2025-2026. |